



### **Justificatifs obligatoires pour tout retrait d'un objet trouvé**

Le propriétaire qui se présente pour réclamer un objet doit prouver son identité et la propriété de l'objet.

- **Pour l'identité** : présenter l'original d'un justificatif d'identité en cours de validité :
  - carte d'identité,
  - passeport,
  - permis de conduire
  - livret de famille
  - acte de naissance
  - ...
  
- **Pour l'objet** : présenter tout document justifiant la propriété de l'objet :
  - facture
  - photo
  - déclaration de vol
  - ...